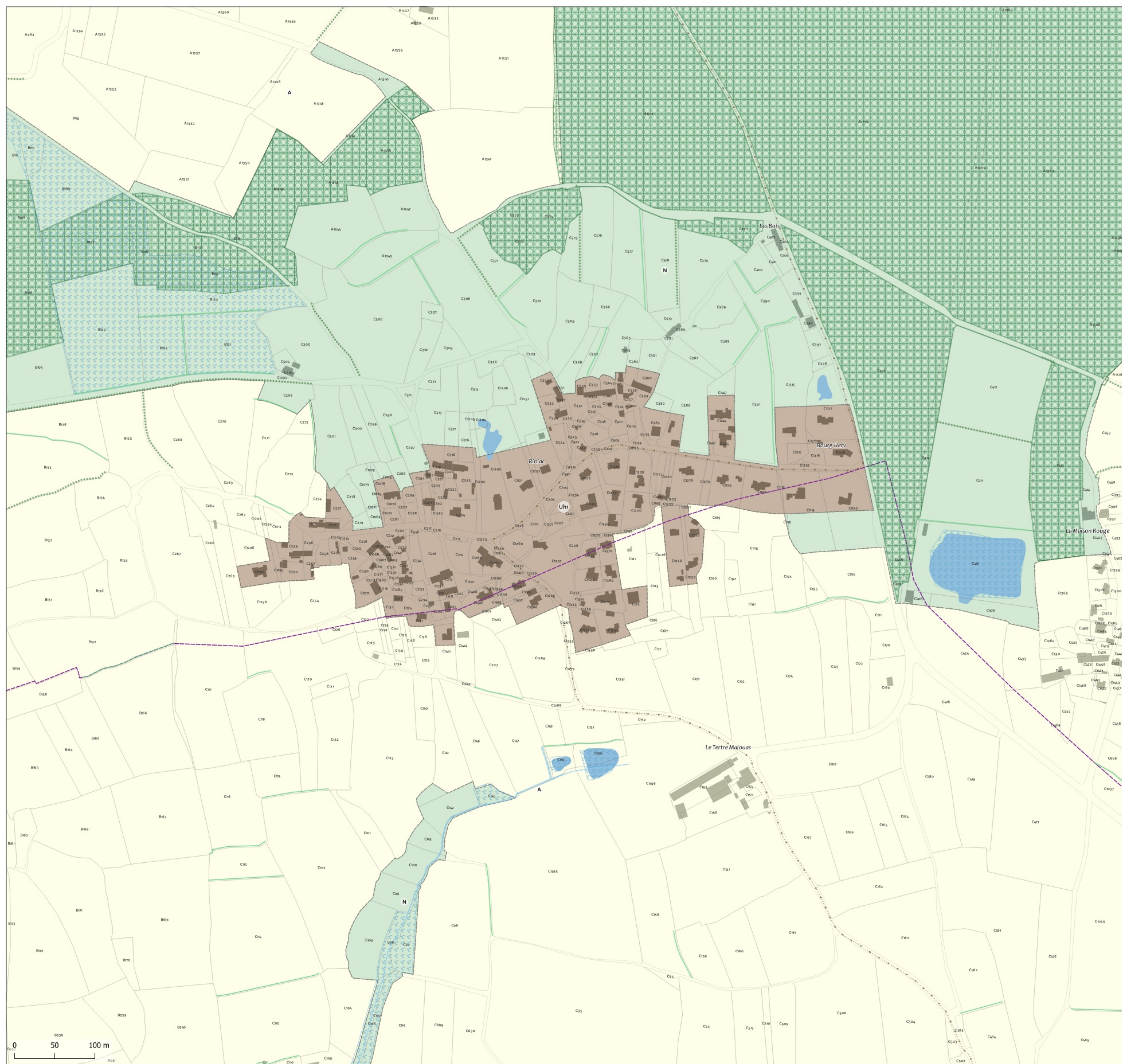




LEGENDE

Fond de plan

- Limites parcellaires
- Limites communales
- Bâtiments
- Plans d'eau

Libellé

- Uh1 : hameau densifiable
- A : zone agricole
- N : zone naturelle

Prescriptions surfaciques

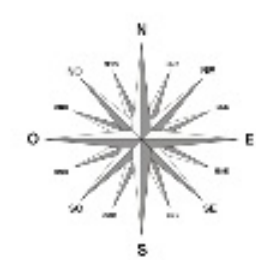
- Espace Boisé Classé au titre du L113-1
- Zone humide au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Prescriptions linéaires

- Cheminement cyclable à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau qui fait l'objet de règles spécifiques dans le règlement écrit

Informations surfaciques

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Combourg



Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLUi)

4.2. Le règlement graphique
COMBOURG
Hameau Riniac



Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Bretagne Romantique, en date du 16 décembre 2024.
Fait à La Chapelle-aux-Filtures

Loïc REGÉARD,
Président de la Communauté de Communes



Date d'approbation
16/12/2024

Pièce du PLUi
4.2.47